La ville d'Uzès, à l'heure des pistes cyclables

La ville d'Uzès vient d'inaugurer une nouvelle piste cyclable, à partir de la rue Sigalon, autour des boulevards Gambetta, des Alliés, de la place Belle Croix et du boulevard Victor Hugo, jusqu'au numéro 1bis. Après l'avenue Jean Jaurès et le chemin de la flesque, cet aménagement durable donne une place plus importante aux moyens de transports doux pour permettre un juste partage de la route entre automobilistes, cyclistes et piétons sur la commune. Il permet également de réguler la circulation, de réduire la vitesse, la pollution et le bruit.

A Uzès, les axes principaux de la circulation en ville présentent des trafics élevés, une circulation dense avec des perturbations significatives. Ce nouveau dispositif comprenant la mise en place d'une piste cyclable et d'un stationnement modulé permettra de fluidifier le trafic en supprimant ou en libérant des places de parking pour éviter les attentes trop longues. Les parkings limitrophes, à quelques mètres du centre ville compléteront l'offre comme les parking des Cordeliers, des Marronniers, Q-Park, sous la place de Verdun... Le **stationnement,** côté impair du boulevard Gambetta, de la rue Jacques d'Uzès à la rue de la République sera payant pour une durée limitée à 15 minutes.

La **piste cyclable** est désormais signalée par un **marquage au sol et des panneaux réglementaires,** vélo blanc sur fond bleu. Elle est interdite à tous véhicules à moteur. Aux jours de **collectes des ordures ménagères**, les conteneurs ne devront en aucun cas être déposés sur la piste cyclable. Les cyclistes devront respecter le couloir et le sens de circulation de la piste, donner la priorité aux piétons et céder le passage aux usagers à chaque intersection conformément au code de la route.

Jean-Luc Chapon, maire d'Uzès précise qu'il a souhaité ce nouvel aménagement pour **fluidifier le trafic sur ce parcours, valoriser la place Albert 1er et renforcer les modes de transports doux sur la commune.**

Boulevard des Alliés - place Belle Croix

D'autres communes ont développé une réflexion globale sur l'utilisation du vélo et de la marche à pied en ville selon un schéma d'aménagement et de déplacements doux. Ils ont ainsi **limité et réduit la vitesse, la pollution et le bruit. Le centre ville sont devenu plus vivant et plus commerçant.** Ces aménagements ont eu pour effet **d'accroître la vigilance et d'augmenter le nombre de vélos qui circulent en ville.**

Le **développement durable** est l'affaire de tous. Uzès contribue à cet engagement solidaire, économique et environnemental en instaurant la mise en place de pistes cyclables qui s'inscrivent dans les mesures du Grenelle Environnement. "Lorsqu'on développe des mesures environnementales, on développe la société dans son ensemble." précise l'agence l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en référence à ces évolutions et transformations de la société, sur son site internet.

Le saviez-vous ?

- Il faut 1/4 d'heure pour faire 3 km à vélo et un trajet en voiture sur deux fait moins de 3 km.
- 10 km de vélo tous les jours évitent le rejet, par l'usage d'une voiture, de 700 kg de CO^2 par an.
- 1 place de stationnement voiture, c'est 10 places de stationnement vélo.
- Jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide que la voiture : un cycliste roule en moyenne à 15 km/h en ville contre 14 km/h pour une voiture !

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)